Attestation de remise de documents par un procédé dématérialisé

Conformément au Code de la construction et de l'habitation, article L 721-2

En vue de la signature d'une promesse synallagmatique (compromis) de vente par :
, (l' acquéreur)
Concernant l'achat d'un lot ou d'une fraction de lot d'un immeuble bâti à usage total ou partiel d'habitation et soumis au statu le la copropriété,
ésignation
acquéreur a accepté expressément que les documents et informations suivants lui soient envoyés par e-ma ous la forme dématérialisée de fichiers informatiques, à l'adresse suivante :
@
Le règlement de copropriété et l'état descriptif de division ainsi que les actes les modifiant, s'ils ont été publiés ;
Les procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années, sauf lorsque le copropriétaire vendeur n'a pas ét en mesure d'obtenir ces documents auprès du syndic ;
Le carnet d'entretien de l'immeuble ;
Le "pré-état daté" : documents relatifs à la situation financière de la copropriété et du copropriétaire vendeur ;
acquéreur atteste avoir bien reçu l'e-mail et les documents joints, en datant et signant de sa main la présent attestation.
ait à, le
[Signer séparément chaque exemplain
Signature(s)
Signature ₍₅₎

